

Décision n° 2022-DEC-124

SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ENGAGEMENT AVEC L'ASSOCIATION LE PANDA ROUX POUR TROIS ATELIERS « CONTE & CREATION » LES MERCREDIS 9 NOVEMBRE 2022, 11 JANVIER & 12 AVRIL 2023

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2022-002 du Conseil municipal en date du 3 février 2022 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant les trois ateliers « Conte & création » des mercredis 9 novembre 2022, 11 janvier & 12 avril 2023 à la Médiathèque Joseph Kessel de Beauchamp,

DECIDE

Article 1^{er}: De signer le contrat d'engagement avec l'association Le Panda Roux, domiciliée sis 250 rue Etienne Marcel, 93170 Bagnolet.

Article 2: Les ateliers auront lieu les mercredis 9 novembre 2022, 11 janvier & 12 avril 2023, entre 10h45 et 12h, pour un montant de 660 € TTC.

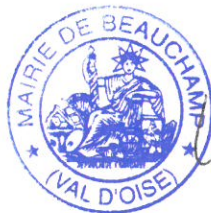
Article 3: La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 5: **DIT** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

10 NOV. 2022



Le Maire,

Françoise NORDMANN